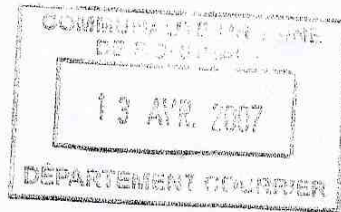


TRESORERIE GENERALE DE LA GIRONDE

FRANCE DOMAINE
Cité administrative - Rue Jules Ferry
Tour B - 11^{ème} étage
33090 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 24 88 10
Fax : 05 56 24 88 15



Affaire suivie par Patrick DARDÉ
Téléphone : 05 56 24 88 22
Courriel :
patrick.darde@cp.finances.gouv.fr
Vos réf. 8647/LTD/AD

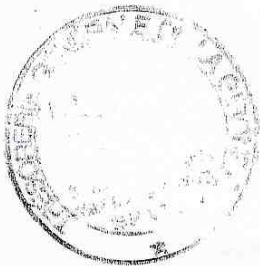
AVIS DU DOMAINE

CÉSSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS

Art. L. 311-8 code des communes
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
Art. L.324-1 du code de l'urbanisme
Art L.451-5 du code de la construction et de l'habitation

Monsieur le Président
de la Communauté urbaine de
Bordeaux
Direction de l'action foncière
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX

N° 2007-998V3728



1. Propriétaire :

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

2. Date de réception de la demande d'avis :

le 28 mars 2007

3. Situation du bien:

COMMUNE DE BORDEAUX

Cadastre	Adresse	Contenance
IY 39 - 42 - 43 - 44 - 49 - 51- 52 - 53 - 55 - 139 - 142 et partie non cadastrée	Rue du Général de Larminat	2 022 m ²



4. Description sommaire :

Ensemble de parcelles situées entre la rue du Général de Larminat et le passage Lhermitte. Parcelles non contiguës actuellement partiellement encombrées de bâti dont la démolition sera à la charge de l'acheteur.

5. Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers :

Au plan local d'urbanisme, le terrain est classé en zone UCv.
La SHON réalisable sur ces terrains est de l'ordre de 10 500 m².

6. Conditions de la vente:

ces terrains seraient vendus à un opérateur qui réaliserait une opération d'ensemble.

7. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé:

Prix unitaire	Superficie (SHON)	Prix total
250 €	10 500 m ²	2 625 000,00 €
Coût de démolition des constructions existantes		-17 600,00 €
Reste		2 607 400,00 €

La présente estimation domaniale doit s'entendre hors taxes et droits d'enregistrement.

8. Durée de validité de l'avis: Un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Impôts.

A BORDEAUX, le 5 AVR. 2007

Le Trésorier Payeur Général

Pour le Trésorier Payeur Général
Le Chef des Services
du Trésor Public

Philippe MAIZY

